

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 MAI 2022

Sous la présidence de Monsieur le maire : DUPERCHY Pierre

Présents : ALLARD Brigitte, CHAPELET Chantal, DUPORT Virginie, EXCOFFON Marie-Françoise, LALLEMENT Etienne, MAURIZI Nunzia, PARADIS Sophie, ROULAND Patrick, VANNEUVILLE William

Excusés : MONTFALCON Régis --) pouvoir donné à Me PARADIS Sophie
ROUCH Patrick --) pouvoir donné à Me ALLARD Brigitte

CAUTERMAN Catherine, FLUTTAZ Lucille, RAGNI Emilie.

Ouverture de la séance à 20 Heures 05 dans la salle du conseil municipal :

➤ **Secrétaire de séance Me MAURIZI Nunzia**

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Avril 2022**

Approuvée à l'unanimité

➤ **Décision Modificatif N° 01**

- ❖ Adoption de la décision modificative N°1 pour régulariser au budget le vote de crédits par anticipation (2.000 €) pour l'achat de matériel informatique pour le service administratif

Approuvée à l'unanimité

➤ **Avant-Projet Définitif (APD) pour la rénovation de l'école**

- ❖ Présentation et validation de l'avant-projet définitif de l'école pour un montant de 1.140.000 € TTC (hors subventions).
- ❖ Une réunion sera programmée pour la présentation aux parents d'élève et à l'inspection académique.

Le conseil municipal doit approuver l'APD et autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants extérieurs à la commune :**

- ❖ Une participation de 635 € pour l'année scolaire sera demandée à la commune de VERTHEMEX pour la scolarisation d'un enfant à l'école maternelle, montant qui correspond aux frais de fonctionnement par enfant pour une année scolaire.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Convention PSA (*Profession Sport Animation*) pour la mise à disposition des maîtres-nageurs :**

- ❖ Pour que les enfants de l'école suivent les cours de natation à la piscine d'HUTTOPIA du 09 au 24/06/2022, nous devons signer un contrat pour l'embauche d'un maître-nageur et d'un surveillant de baignade.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Participation financière au championnat d'aviron pour les élèves du collège :**

- ❖ Afin d'encourager les élèves, sachant que les 3 équipes sont qualifiées pour les championnats de France UNSS, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 100 € pour participer au frais de déplacement. *(félicitations à ces 3 équipes qui ont remporté les championnats de France)*

Approuvée à l'unanimité

➤ **Convention avec l'association « Les Chats libres »**

- ❖ Pour réduire la divagation et la reproduction des chats sans maître, cette association propose de mandater un vétérinaire de Pont de Beauvoisin, qui sera habilité à pucer l'animal au nom des « Chats libres ».

L'association demande une participation financière de 200 €/an et 80 € par intervention.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Renouvellement adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES (2024-2026)**

- ❖ Monsieur Le Maire nous rappelle que le contrat d'achat d'électricité avec le SDES, nous permet de bénéficier de tarif intéressant, le renouvellement pour la période 2024-2026 doit être signé maintenant.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette adhésion.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Règlement des ports communaux**

- ❖ Modifications du règlement intérieur et des nouveaux contrats concernant l'occupation des places aux ports communaux *(priorité aux habitants de la commune, immatriculation à la CCLA des bateaux, simplification des tarifs, etc...)*

Approuvée à l'unanimité

➤ **Dénomination et périmètre de la « Rue des Peupliers »**

- ❖ À la suite d'une erreur lors de la délibération des dénomination des rues, le centre des Impôts nous demande de confirmer la dénomination et le périmètre de cette rue.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Redevance d'occupation du domaine public**

- ❖ Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants, Qui serait fixée à la somme de 8 € du m² arrondi à la dizaine supérieure. Ce qui nous donnerais une redevance annuelle de 100 € par camion (type foodtruck).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cet redevance.

Approuvée à l'unanimité

✚ **QUESTIONS DIVERSES :**

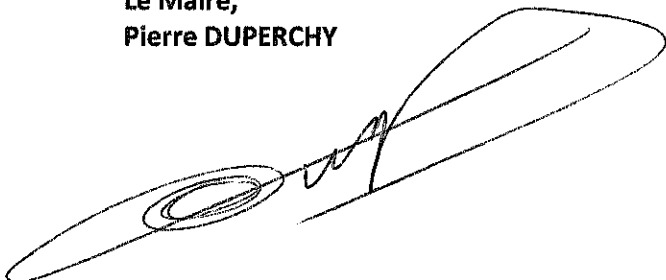
Garderie : Etude du futur règlement de la garderie périscolaire.

Cantine : Une nouvelle facturation ainsi qu'un nouveau règlement seront mis en place à la prochaine rentrée scolaire.

Ces questions seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à vingt-deux heures trente.

**Le Maire,
Pierre DUPERCHY**



**La secrétaire de séance,
Nunzia MAURIZI**

